

Communiqué transmis à la presse le 27 mars 1994 à
la suite de la signature de l'Accord du 25 mars 1994

«Régler politiquement le conflit jurassien !»

NOUS avons pris connaissance de l'accord signé le 25 mars 1994 par le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura. Cet acte que d'aucuns qualifient d'historique suscite de notre part les réactions et commentaires suivants. D'emblée, nous informons qu'une assemblée générale a été convoquée pour la mi-avril. Cette dernière précisera plus à fond nos commentaires; elle fera part de la politique générale du mouvement à la Fête de la jeunesse jurassienne, en mai prochain.

1° Nous saluons la volonté unanime de régler politiquement le conflit jurassien. A cet égard, l'institutionnalisation du dialogue au sein d'une Assemblée interjurassienne est un préalable nécessaire que nous approuvons sans restriction.

2° La communauté d'intérêts qui lie le Jura-Sud à la République et Canton du Jura, dorénavant reconnue par le Canton de Berne, doit mener à terme à l'unification de la patrie jurassienne. Dans ce sens, vouloir parler d'identité spécifique du Jura bernois ou du Jura-Nord, est un concept erroné. Il faut bannir ces distinctions abusives et réfléchir, construire en ayant à l'esprit la communauté jurassienne entière.

3° Dans cette optique, les tâches initiales assignées à l'Assemblée interjurassienne s'avèrent être tout à fait opportunes. Même si dans l'ensemble, elles existent déjà à divers niveaux, elles doivent être renforcées en vue d'engager rapidement le débat sur la question essentielle, à savoir le partage du pouvoir de décision. Dans l'immédiat, il existe des projets qui doivent sans délai être traités, nous pensons par exemple à un centre commun d'entretien de la Transjurane et aux voies de communication en général (Transjurane, réseau ferroviaire, etc.), au problème des écoles professionnelles et des écoles d'infirmières, à une radio régionale commune, etc.

4° Pour mener à bien ses projets, il est indispensable qu'immédiatement, l'Assemblée interjurassienne bénéficie d'un pouvoir de décision sur les objets qu'elle traite. Cela se traduit concrètement par un budget qu'elle gérera de façon autonome.

5° Pour le remplacement de la défunte FJB, le canton de Berne a prévu d'instaurer une Conférence des maires. Celle-ci est désormais caduque et doit être abandonnée au profit de l'Assemblée interjurassienne.

6° Nous savons encore peu de choses quant à la composition et au mode de fonctionnement de cette future Assemblée interjurassienne. Nous constatons avec satisfaction que le canton de Berne a définitivement renoncé à l'idée d'y placer ses préfets ainsi que des représentants de Bienne. Sans Berne, les Jurassiens du sud et du nord sauront vite s'entendre. De plus, nous attendons que la République et Canton du Jura nomme ses délégués de manière avisée. Finalement, au sein de l'Assemblée interjurassienne la procédure de vote doit être élaborée de manière à ne pas systématiquement bloquer certaines décisions. Particulièrement, lorsqu'il s'agira d'entrer en matière sur les questions de pouvoir de décision ou de Réunification, le dialogue ne doit pas d'emblée être saboté par des quelconques modalités de veto.

7° Nous observons qu'ailleurs les choses peuvent aller très vite (réunification allemande, dégel Est-Ouest, conflit palestinien, etc.). Nous attendons que le débat soit porté sur la question essentielle, le partage du pouvoir, autrement dit l'unification de la patrie jurassienne dans les plus brefs délais. Si tel n'est pas le cas, la question de l'appartenance cantonale de Moutier doit être reposée et il nous faudrait remettre en cause le bien-fondé de cette Assemblée interjurassienne.

8° Il est indispensable que les citoyens du Jura méridional et de la République et Canton du Jura soient systématiquement renseignés sur l'activité de l'Assemblée interjurassienne. Un bulletin d'information sous forme de feuille officielle, relatant les débats ainsi que les décisions prises, doit être établi et mis à la disposition du public.

Enfin, nous sommes atterrés de la manière dont ont été conduites les négociations par les ministres de la République et Canton du Jura, notamment en ce qui concerne l'information. Plusieurs éléments de l'accord signé sont carrément inacceptables. Ces ministres ont une fin de carrière qui ressemble fort à celle de la tour Mangeat. Il est grand temps de les voir disparaître de l'échiquier politique.

Groupe Bélier